

**République Française**  
**MAIRIE DE BALBIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 7 NOVEMBRE 2023 à 19h00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20231107-DM60-2023-11-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2023

Date de la convocation : 25/10/2023

Date d'affichage : 25/10/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	20	23

**L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à vingt heures,** les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25/10/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - M. Jean Marc VOLLE - Mme TRIOMPHE Christine –M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M YENIL Etienne - Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M DUCROUX Loïc - Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina -

**Pouvoirs déposés :** M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise - Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M CHOMAT Pascal - Mme FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PADET René

**Objet : Adjudication du marché de travaux mise en séparatif du boulevard de la Tuilerie**

M. le Maire expose

Dans le cadre de notre schéma directeur d'assainissement actuel, la mise en séparatif du boulevard de la Tuilerie est apparue prioritaire. Elle permet de récupérer une quantité conséquente d'eau de pluie qui désormais pourra se déverser dans la rivière le Colet ou s'infiltrer dans le sol, plutôt que d'être traitée comme eau usée à la station de traitement.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offre réunion le 9 octobre, l'analyse fait ressortir les faits suivants :

5 entreprises ont répondu à notre consultation en proposant 7 solutions.

L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 373 652 € HT

L'analyse des offres fait ressortir une entreprise mieux disante qui propose la prestation pour un montant de 286 390 € HT.

M. le Maire donne quelques précisions techniques sur l'organisation du chantier.

Classement des offres :

Le tableau suivant présente le classement des offres en fonction des critères énoncés ci-avant :

Candidats	Prix des prestations € H.T.	Notation des critères			Cl
		1 Valeur technique sur 60	2 Prix des prestations sur 40	Note finale sur 100	
<i>Estimation maîtrise d'œuvre : 373 652,00 € HT</i>					
COLAS	338 320,50 €	51,00	32,74	83,74	5
SEETP ROBINET	482 511,00 €	33,00	22,96	55,96	6
Groupement SMTP / PONTILLE BASE	338 905,00 €	58,50	32,69	91,19	2
Groupement SMTP / PONTILLE VARIANTE	343 965,00 €	58,50	32,20	90,70	3
Groupement LMTP / EUROVIA	295 747,00 €	52,50	37,46	89,96	4
SADE BASE	286 390,00 €	58,50	38,68	97,18	1

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

Entérine la décision de la CAO

Adjuge le marché à l'entreprise SADE proposée par la CAO pour un montant de 286 390 € HT

Autorise M. le Maire à signer les documents qui en découleront

Le Maire,  
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,  
Copie certifiée conforme  
A Balbigny, le 07/11/2023

